

# Droits Individuels à la Formation Dernière ligne droite !



Vos heures acquises au titre du DIF peuvent être transférées sur votre CPF (Compte Personnel de Formation).

Vous devez saisir le solde de ces heures directement en ligne sur votre compte formation **avant le 31 Décembre 2020**, sinon **elles seront perdues**.

## Où trouver mon solde d'heures de DIF ?

Vous trouverez votre solde d'heures DIF sur votre bulletin de salaire de Décembre 2014 ou Janvier 2015. Vous pouvez également demander une attestation de droits au DIF à la RH.

## Comment saisir mon solde d'heures de DIF ?

Les heures DIF sont converties au taux de 15 € de l'heure (ce taux est fixé par décret).

**LA CFDT ETAIT CONTRE CETTE CONVERSION !**

Connecter vous sur :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>

Vous pouvez créer votre compte et enregistrer votre solde, celui-ci est automatiquement crédité sur votre compte en euros.

Vous connaîtrez ainsi votre solde et vous pourrez trouver la formation qui vous convient le mieux, en ligne ou présentiel. Vous réserverez et paierez celle-ci avec vos droits.

**En cas de besoin, renseignez-vous auprès  
de vos élus CFDT !**

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Adhérer à la CFDT, c'est adhérer  
à un syndicalisme de résultats !



Mes droits, j'y tiens,  
Aujourd'hui, j'adhère !

**Pour obtenir des résultats, aujourd'hui, j'adhère !**

Nom: ----- Prénom: ----- Agence ou Service:-----

- Je souhaite avoir des informations sur la CFDT
- Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner avec la mention « Personnel et Confidentiel » à : Philippe FIGUERES – TEP

**CONTACTS CFDT :**

Valérie GASC – Pamiers  
Franck TESOLIN – Le Boulou  
Olivier FERNANDEZ – Ruscino  
Philippe FIGUERES – TEP

CREDIT AGRICOLE INFO